Modalités des prestations de Marine Western Equitation

Formules de séances d'équitation

- Cavaliers non propriétaires

Conditions d'utilisation des formules

Les formules sont discutées et détaillées en amont entre l'accompagnant et le client afin de répondre au mieux aux attentes et besoins de chacun.
Le règlement de chaque formule doit être effectué avant leur démarrage (voir **Modalités de paiement**).

Après l'achat et le règlement complet d'une formule d'équitation, le client s'engage à effectuer l'ensemble des séances comprises dans ladite formule dans le délai imparti, tel qu'indiqué lors de la souscription.

À titre exceptionnel, en cas d'annulation (voir **Modalités d'annulation**), les séances non utilisées à l'échéance de la formule pourront être rattrapées dans un délai maximum d'un (1) mois suivant la date butoir de validité de la formule.

> *Exemple : une formule "Rhode Island" de 12 séances doit être complétée dans un délai de 3 mois.*

Passé ce délai supplémentaire, les séances non effectuées seront **définitivement perdues** et ne pourront donner lieu à **aucun remboursement ni report**, sauf cas de force majeure dûment justifié (maladie, accident, etc.).

Contenu des formules

Les séances d'équitation sont fixées à l'avance entre le moniteur et le client, en tenant compte de la durée de la formule choisie.

Les formules comprennent :

- Des séances d'équitation en carrière,

- Des séances sur le terrain de cross (prés matérialisés par différents obstacles),

- Des balades.

Durée et organisation des séances

Chaque séance d'équitation dure **1 heure**.

- **Première séance de la journée** : le cavalier doit préparer le cheval (pansage et installation du matériel) **20 minutes avant** le début.

- **Dernière séance de la journée** : le cavalier doit **prendre 20 minutes après** la séance pour enlever le matériel et brosser le cheval.

- Cavaliers propriétaires

Les modalités générales énoncées précédemment s'appliquent également aux cavaliers disposant de leur propre cheval et souhaitant bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'un coaching par **Marine Western Equitation**. En complément, les dispositions suivantes sont applicables :

- Le cheval doit être en bonne santé, à jour de ses vaccins, et apte à l'activité équestre. Un justificatif vétérinaire peut être demandé.

- Le transport du cheval jusqu'au lieu des séances est à la charge du propriétaire. Marine Western Equitation peut proposer un service de déplacement sous réserve de disponibilité et d'accord préalable.

- Le matériel utilisé (sellerie, harnachement, équipements de sécurité) doit être conforme aux normes en vigueur et adapté à la pratique du travail proposé.

- Le cavalier doit être prêt et le cheval sellé (si la séance se déroule à cheval) au début de l'horaire prévu, afin de garantir un déroulement optimal de la séance sans perte de temps.

- En cas d'intervention sur le lieu de pension ou de résidence du cheval, le propriétaire s'engage à garantir des conditions de sécurité optimales pour le cavalier, le coach et le cheval.

- Si la séance a lieu dans une structure extérieure (écurie, centre équestre, pension, etc.), il appartient au cavalier propriétaire de demander l'autorisation au responsable de ladite structure pour qu'un intervenant extérieur puisse y

dispenser un cours. Si un dédommagement ou des frais sont exigés par la structure, ceux-ci seront entièrement à la charge du cavalier propriétaire.

- Toute séance annulée par le propriétaire dans un délai inférieur à 48 heures pourra être facturée, sauf cas de force majeure dûment justifié (voir conditions dans le paragraphe modalité d'annulation).

Marine Western Equitation se réserve le droit de refuser l'accompagnement si les conditions de sécurité, d'hygiène ou de bien-être du cheval ne sont pas respectées.

Modalités d'annulation

L'annulation d'une séance d'équitation ne sera acceptée **que pour les raisons suivantes** :

- Problème de santé du cavalier (*justificatif médical requis*),
- Conditions météorologiques rendant la séance dangereuse ou impossible,
- Problème de santé du cheval,
- Problème de santé de l'accompagnant.

En cas de maladie ou d'empêchement personnel, **le client doit prévenir au minimum 48 heures à l'avance**.
Toute annulation hors de ce délai entraînera la **facturation de la séance**, considérée comme due, sauf cas exceptionnel ou imprévu majeur justifié.

Les séances annulées pour des motifs valables pourront être **reprogrammées dans un délai d'un (1) mois suivant la date de fin de la formule**.
Passé ce délai, elles seront **considérées comme perdues**, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Tarifs

Les tarifs des formules et séances sont susceptibles d'évoluer chaque début d'année.

Modalités de paiement

Un paiement en plusieurs fois est possible ; pour en bénéficier, merci de voir directement avec **Marine** afin de convenir des modalités.

- La formule choisie peut être réglée en une seule fois avant son démarrage.
- Un **paiement en plusieurs fois** (maximum **trois échéances**) est autorisé **à partir d'une formule d'une durée minimale de trois (3) mois**. Ce paiement représente un **engagement ferme** entre le client et l'accompagnant.

Le paiement en plusieurs fois s'effectue **exclusivement par chèques**, remis en totalité lors de l'inscription, et **encaissés au début de chaque mois**.

> ⚠️ **Aucun chèque ne sera remboursé en cas de désistement du client avant la fin de la période prévue.**

Tous les modes de paiement sont acceptés, **sauf la carte bancaire**.

Modalités des stages Marine Western Equitation

- **Organisation sur mesure**
  Chaque journée est construite en fonction des attentes, des objectifs et du niveau des participants. Le programme est donc adaptable pour répondre au mieux aux besoins de chacun.

- **Formulaires de suivi**
  Un formulaire est envoyé **avant** chaque stage pour recueillir les attentes des participants, et **après** le stage pour faire un point sur les acquis et les axes de progression.

- **Nombre de participants**
  Les stages sont organisés pour un **minimum de 5 participants** et un **maximum de 8**, afin de garantir un accompagnement personnalisé et de qualité.

- **Frais de déplacement**
  Les frais de déplacement de la monitrice ne sont **pas inclus** dans le tarif du stage et sont calculés en fonction de la distance.

- **Report et annulation**
  En cas de **mauvais temps ou de problème d'infrastructure**, un **report du stage est possible dans un délai maximum de 3 mois** après la première date fixée.
  Passé ce délai, **si aucun compromis n'est trouvé entre l'organisateur et Marine**, un **remboursement de l'acompte pourra être envisagé**.
  Aucun stage ne pourra être annulé par l'organisateur dans un délai inférieur à une semaine avant la date convenue, sauf en cas de force majeure.

- **Acompte**
  Un **acompte est demandé à la réservation** pour valider l'inscription. Le solde est à régler sur place le jour du stage.

- **Assurance**
  Chaque participant doit être couvert par une **licence FFE en cours de validité** ou une **assurance responsabilité civile équine**.
  Marine Western est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle (MAAF assurances)

- **Sécurité**
  Le port du casque est obligatoire pour les mineurs.
  Le port du casque est fortement conseillé pour les cavaliers ayant un niveau inférieur au galop 4.

Modalités des débourrages et des entraînements

- **Une séance de cours est offerte en fin de débourrage**, afin de transmettre les bases de la communication au propriétaire.

- Le **planning des séances de travail est établi par Marine Western Équitation** en fonction des besoins du cheval et de l'organisation globale.
  Il **ne s'adapte pas à l'emploi du temps du client**, mais le propriétaire peut **assister à certaines séances**, sur demande.

Tout cheval confié à Marine Western Équitation pour un débourrage ou une reprise du travail doit remplir les conditions suivantes :

- Être à jour de ses vaccins contre la grippe et le tétanos
- Être vermifugé récemment
- Avoir vu le dentiste équin dans les six derniers mois
- Être propre et entretenu au niveau du parage ou de la ferrure

Sans le respect de ces conditions, le cheval ne pourra pas être accepté au travail.

Ce document, une fois signé par le client (propriétaire du cheval), **fait office de contrat** entre les parties.

1. Débourrage (jeunes chevaux)

- Le débourrage se déroule sur une **durée fixe de 3 mois**, non fractionnable.
- Le cheval bénéficie de **5 séances de travail par semaine**, avec **2 jours de repos**.
- Le programme est personnalisé, basé sur la confiance, la sécurité et la compréhension mutuelle.

2. Entraînement (chevaux au travail)

- Les entraînements sont **construits sur mesure**, en accord avec le propriétaire, selon les objectifs définis ensemble (discipline, progression, rééducation, etc.).

- Les prestations sont proposées **à la carte** : à la séance ou sous forme de forfait mensuel.

- Le **planning des séances de travail est établi par Marine Western Équitation** en fonction des besoins du cheval et de l'organisation globale. Il **ne s'adapte pas à l'emploi du temps du client**, mais le propriétaire peut **assister à certaines séances**, sur demande.

3. Paiement

- Le **paiement de la prestation se fait en début de chaque mois**, par **virement bancaire** ou **espèces** uniquement.
- **En cas de non-paiement sous 7 jours après la date d'échéance**, Marine Western Équitation se réserve le droit de **suspendre les séances de travail du cheval jusqu'à régularisation de la situation.**

- **Aucun report de temps ne sera effectué pour les jours de suspension causés par un défaut de paiement.**

- Si le non-paiement persiste au-delà de **15 jours**, le contrat pourra être **rompu unilatéralement**, sans remboursement des prestations déjà engagées, et le propriétaire devra **reprendre son cheval dans un délai de 72 heures**.

Hébergement du cheval

- En cas d'hébergement sur site, **Marine Western Équitation est totalement dégagée de toute responsabilité** liée à la pension ou aux soins quotidiens.

- Toute question relative à la **santé ou au confort du cheval dans la structure d'accueil** doit être vue directement avec le **gérant de la structure**. Cependant Marine Western Equitation propose son accompagnement pour conseiller sur les soins possibles à apporter au cheval. Ce service fait partie de la prestation et est donc offert gratuitement.

- Le **transport du cheval est à la charge du propriétaire**. Marine Western Équitation peut proposer cette prestation **sur demande**.

Santé et incidents

- Si le cheval est blessé ou présente un problème de santé **durant les séances de travail**, le **propriétaire reste responsable des frais vétérinaires et de soins.**

- Si une **pause** s'avère nécessaire (repos vétérinaire, blessure), le **temps de travail est reporté** sans frais supplémentaires.

Assurance

- Le propriétaire certifie que son cheval est couvert par une **assurance responsabilité civile** (RC propriétaire d'équidé).

- Marine Western Équitation dispose d'une **assurance responsabilité professionnelle** (MAAF assurances)

Annulation / interruption

- Toute **interruption anticipée** du programme par le client (hors blessure ou cas de force majeure justifié) **ne donne lieu à aucun remboursement**.

- En cas d'annulation de la part de Marine Western Équitation (maladie, accident...), les séances non réalisées seront **reportées ou remboursées au prorata**.

- Si un cheval doit **quitter le programme** pour raisons vétérinaires justifiées, un **report ou une solution adaptée** sera proposée, au cas par cas.

🖊️ Signature du client (propriétaire) :

Date : .....

Nom : .....

Signature : .....